



**Déclaration liminaire
CAPA Psychologues Education Nationale
Congés formation
Hors Classe – Classe Exceptionnelle - Avancement Echelon spécial Classe Ex.
19 juin 2020**

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Nous siégeons aujourd'hui et ceci pour la dernière fois en CAPA. La loi modifiant le statut général de la Fonction Publique a pour conséquence de supprimer le paritarisme. Ainsi l'Administration pourra prendre toutes décisions concernant les carrières et les mutations de nos collègues, sans un contrôle collectif et syndical qui garantisse la transparence des opérations et l'équité de traitement entre collègues. Malgré cela, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU continueront de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler des recours si besoin et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches. Le paritarisme, c'est la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l'État, dans une République qui, de par sa constitution, se veut sociale.

La crise sanitaire que nous vivons montre combien le service public, pourtant mis à mal depuis des décennies, est fondamental dans notre société. Les annonces du gouvernement sur une revalorisation par des primes ne peuvent nous satisfaire. Ce ne sont pas des primes ou des médailles, pour quelques-uns seulement, que les agents réclament, ce sont des créations de postes et des revalorisations salariales qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de travail et d'exercer sereinement.

Pendant le confinement, les psychologues EN du 1er et du 2nd degré se sont organisés d'eux-mêmes pour mener à distance leurs missions en lien avec les équipes éducatives des écoles et des établissements. Les conditions de travail se sont avérées particulièrement difficiles du fait d'un budget à géométrie variable pour les psychologues EDA (en rapport avec les moyens des communes) et de la faible dotation de fonctionnement des CIO. Il est grand temps que les personnels des RASED et des CIO en général et les psychologues EN en particulier, puissent exercer leurs missions avec des conditions matérielles conformes à celles de notre époque, dignes d'une école qui prône l'accès au numérique pour tous les élèves !

Après 2 mois de confinement le ministre de l'Éducation nationale s'est adressé aux PsyEN, leur affirmant qu'ils sont un « appui précieux » et qu'ils ont un « rôle décisif » et des « compétences fondamentales ». Dans l'océan d'une communication ministérielle qui oublie systématiquement de les mentionner sur leurs champs de compétences ainsi que leurs missions statutaires, les PsyEN se sont interrogés sur le sens de cette déclaration...

Ce ne sont pas des éloges que les Psy EN attendent de la part de leur ministère, mais le respect de leurs missions et des moyens pour les assurer.

La Cour des Comptes a publié un rapport sur les médecins et les personnels de santé scolaire. Le texte concerne aussi les Psychologues de l'EN avec la volonté de les rapprocher des médecins, de faire glisser leurs missions de la contribution à la réussite scolaire, de l'aide à l'élaboration des projets d'avenir vers le soin. C'est une vision médicalisée de la psychologie qui ne correspond pas aux besoins des élèves et des familles, ni aux missions des personnels.

Ce rapport entretient la suspicion vis-à-vis des personnels et fait une interprétation tendancieuse de l'arrêté du 9 mai 2017 qui précise le calcul du temps de travail des PsyEN. Il feint d'ignorer l'article 3 du décret statutaire qui développe les missions associées, réalisées hors du temps de travail.

A partir de ces faux constats la Cour des comptes préconise, plutôt que de créer des postes de PsyEN, de revenir sur leur temps de travail. Un procédé peu propice à croire en une « école de la confiance » !

Le lien avec le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » du 6 janvier 2020, qui prévoit de décentraliser les services de santé scolaire aux départements, ne nous échappe pas. Le réel objectif de ce rapport est clair : décentraliser les 20 000 emplois de médecins, infirmières, ASS, psychologues de l'EN en détruisant les trois services existants au sein de l'Éducation nationale. Les PsyEN ne laisseront pas leurs conditions de travail se dégrader, ils s'opposeront à toute nouvelle tentative de décentralisation !

La FSU reste très inquiète sur le nombre insuffisant des recrutements des Psy EN. Avec la loi de transformation de la fonction publique, nous n'avons plus de groupe de travail ou de CAPA en ce qui concerne la mobilité, ce que nous déplorons et dénonçons.

La FSU a interpellé le rectorat suite à un changement a posteriori sans information du document relatif au mouvement intra académique pour les EDA. En effet, page 12, il était écrit qu'il était possible de changer de poste au sein d'une même circonscription lors du mouvement. Cette règle a été annulée. Qu'en est-il des psychologues qui souhaitent changer de poste au sein d'une même circonscription lorsqu'un poste se libère ?

Concernant l'ordre du jour, nous rappelons que si le PPCR constitue une avancée en termes de revalorisation de carrière, la FSU porte la revendication d'un rythme unique de progression pour toutes et tous. La question de la revalorisation salariale pour les psychologues comme pour les enseignant.e.s est toujours d'actualité et doit se concrétiser.

Nous constatons une fois de plus les conséquences de ce que nous dénonçons : l'avis pérenne pour les collègues dits « du stock » qui n'ont pas bénéficié d'un entretien de carrière et dont les avis ont été contingentés (beaucoup moins d'avis excellent et très favorable que ceux qui ont eu un rendez-vous de carrière).

Nous souhaitons à nouveau remercier vos services, qui malgré cette période de confinement, ont gardé leur disponibilité et leur réactivité en dépit d'une charge de travail toujours accrue.

Les élues SNUIPP-FSU et SNES-FSU resteront attentives à toute évolution dans la gestion de carrière des personnels dans le respect du statut et des missions des Psychologues de l'Éducation Nationale.

Les élues SNUipp-FSU et Snes-FSU

Allemand Laurie-Anne, Guérin Delphine, Le Goff Sylvie, Ogier Solenne, Pelletier Nathalie, Quillivic Estelle